



Chambre des communes
CANADA

Comité permanent des langues officielles

LANG • NUMÉRO 004 • 2^e SESSION • 39^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 22 novembre 2007

Président

M. Steven Blaney

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

Comité permanent des langues officielles

Le jeudi 22 novembre 2007

• (1055)

[Français]

Le président (M. Steven Blaney (Lévis—Bellechasse, PCC)): Le huis clos est levé. Qu'on ouvre les portes.

L'hon. Mauril Bélanger (Ottawa—Vanier, Lib.): Monsieur le président, j'inviterais le secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien à répéter les renseignements, s'il le veut, concernant la présence au comité de gens qui n'auraient peut-être pas dû y être. Puisque cette question a déjà été soulevée en public et à huis clos — si je me trompe à cet égard, je m'excuserai —, j'invite M. Lemieux, si vous le permettez, monsieur le président, à répéter les renseignements qu'il nous a communiqués, maintenant que la réunion n'est plus à huis clos.

Le président: J'aimerais d'abord vérifier une question de procédure. Si je comprends bien, on est dans un comité des affaires courantes, on fait l'étude d'un projet de rapport sur le Programme de contestation judiciaire et on est passés d'une séance à huis clos à une séance publique. C'est la situation dans laquelle on se trouve.

Votre question est-elle pertinente au Programme de contestation judiciaire?

L'hon. Mauril Bélanger: Non.

Monsieur le président, si vous me le permettez, je vous signalerai que la séance est maintenant publique et que la question qui était débattue à huis clos concernant le Programme de contestation judiciaire n'est pas à l'ordre du jour de la partie publique de notre réunion. Il n'y a rien. Donc, je ne fais que poser une question, monsieur le président. Je donne l'occasion à M. Lemieux, s'il est prêt à le faire ou s'il le désire, de nous communiquer ces renseignements, maintenant que la séance est publique. C'est tout. Il peut dire non, il peut dire oui.

Le président: Je m'interroge seulement sur la pertinence de votre requête en rapport avec l'ordre du jour, monsieur Bélanger. Je m'interroge quant à sa recevabilité.

L'hon. Mauril Bélanger: Est-ce qu'il y a un ordre du jour?

Le greffier du comité (Me Graeme Truelove): C'est le Programme de contestation judiciaire.

L'hon. Mauril Bélanger: Non, ça, c'était à huis clos.

Le président: Mais c'est la suite de...

L'hon. Mauril Bélanger: S'il ne veut pas communiquer ces renseignements, il n'a qu'à ne pas les communiquer.

Le président: Votre information a été entendue. S'il n'y a pas d'autres commentaires, j'ajournerai la rencontre.

[Traduction]

M. Pierre Lemieux (Glengarry—Prescott—Russell, PCC): Je vous remercie pour votre question. Je vais la prendre en délibéré.

[Français]

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): La réunion est censée durer jusqu'à 11 heures. C'est seulement une question.

M. Pierre Lemieux: Oui. Je viens d'y répondre.

Le président: Un instant, nous allons procéder dans l'ordre.

M. Yvon Godin: Il a seulement posé une question. Je pense que M. Bélanger a été juste. On n'est plus à huis clos. Je ne vois pas pourquoi la question ne serait pas recevable, car c'est quelque chose qui s'est passé durant l'étude du Programme de contestation judiciaire. La question est de savoir s'il va dévoiler publiquement les noms des personnes qui étaient présentes à cette réunion. Il n'a qu'à répondre oui ou non.

Monsieur le président, n'essayez pas de mettre fin à la séance. Demandez aux députés du gouvernement s'ils sont prêts à répondre. Demandez-leur.

Le président: C'est aux membres du comité de s'exprimer s'ils le souhaitent. Y a-t-il des parlementaires qui souhaitent s'exprimer à ce moment-ci?

[Traduction]

M. Pierre Lemieux: Non.

[Français]

Le président: Alors, la séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.